



Journée UMR Selmet – Montpellier – Juillet 2019

Éleveurs et Prédateurs dans les Territoires

La mise en protection des troupeaux face aux loups conduit-elle à l'exclusion des autres usagers de l'espace ?

Michel Meuret & Baptiste Potet



Réseau de chercheurs
COADAPHT





Plan national **D'ACTIONS 2018-2023** sur **LE LOUP** et les **ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE**



Prescriptions

« Mettre en place des parcs électrifiés mobiles ou fixes, ou électrifier des parcs existants, pour limiter l'intrusion du prédateur et protéger les animaux durant le pâturage et/ou les périodes de repos. (...) »

« (...) Mettre en place un nombre de chiens suffisant [environ 1 chien / 100 à 200 brebis] »

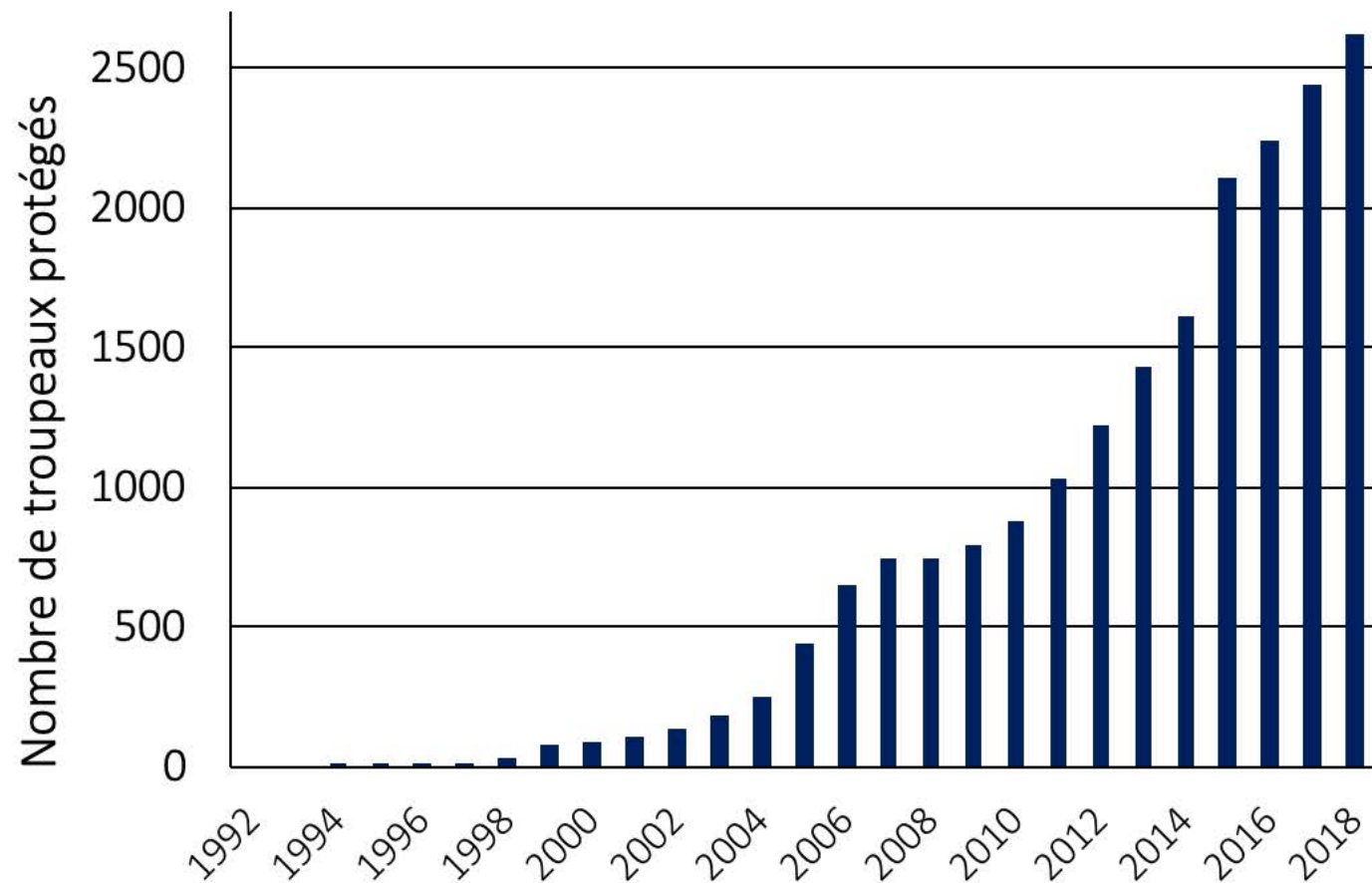


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Mise en protection peu à peu généralisée depuis 20 ans dans les Alpes et en Provence

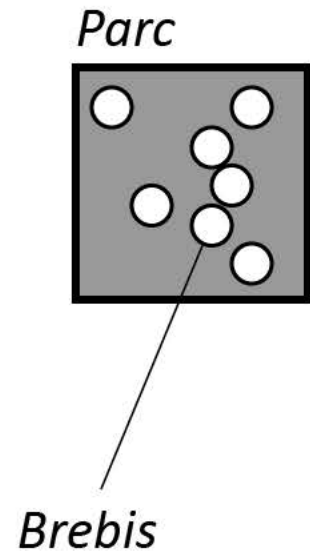
Quasi-totalité des élevages aujourd'hui



Données source : DRAAF Auvergne Rhône-Alpes



Pâturage en parcs : quel espace cherche-t-on à protéger avec des chiens ?



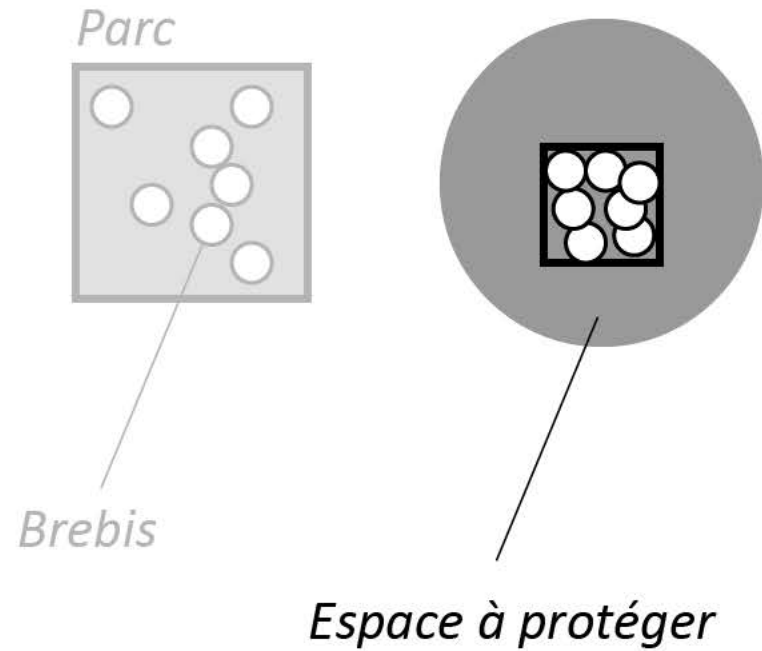
Implicitement dans les documents administratifs et législatifs, l'espace à protéger par les chiens est celui de chaque parc, **circonscriit par les clôtures**.

Parc de taille moyenne (quelques hectares), avec relativement bonne visibilité partout.

Le troupeau est supposé être presque continuellement dispersé dans le parc.

Visites ponctuelles de l'éleveur ou du berger.

Pâturage en parcs : quel espace cherche-t-on à protéger avec des chiens ?



Mais assez souvent les brebis sont conduites en petits parcs : < 2 hectares.

L'espace à protéger par les chiens ne mériterait-il pas alors d'être étendu à la **périphérie du parc** ?

Surtout si les clôtures sont placées le long de **haies** ou de **lisières de forêt**, où peuvent se dissimuler les prédateurs avant d'attaquer.

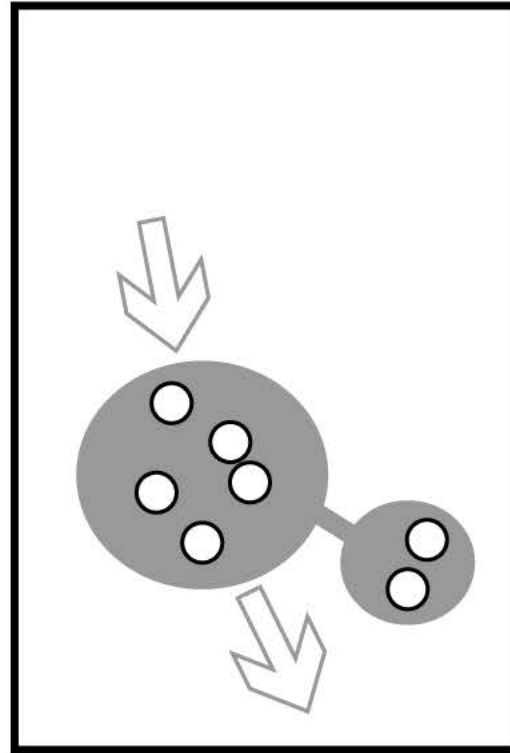
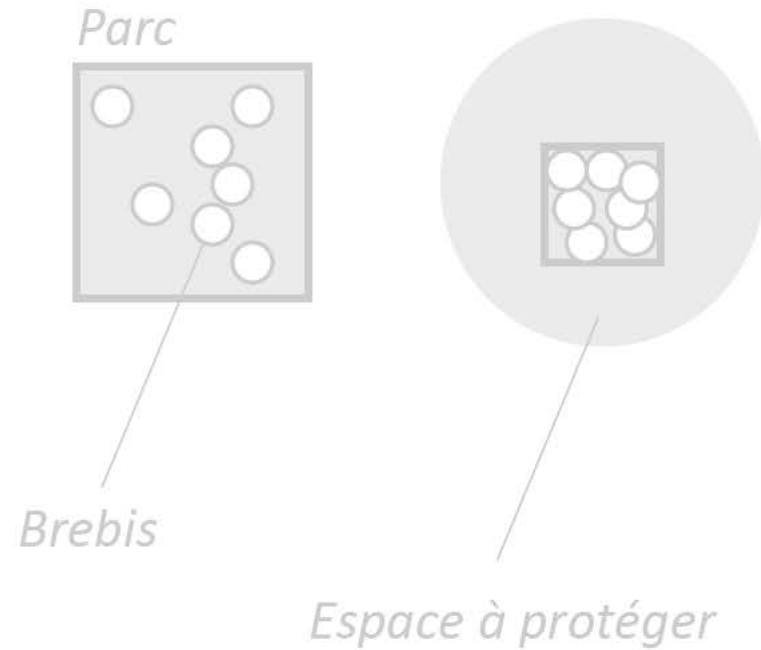


Photo : Jérémie Jourdan / PN Vanoise



Photo : Jérémie Jourdan / PN Vanoise

Pâturage en parcs : quel espace cherche-t-on à protéger avec des chiens ?



Souvent aussi le parc est grand, voire très grand (plusieurs dizaines d'hectares), accidenté, avec petits bois et nombreuses ruptures de visibilité.

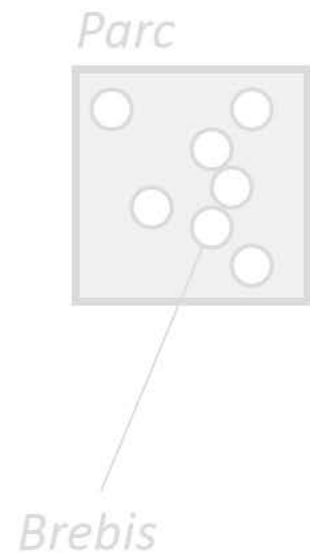
Chaque jour, les brebis font des **circuits** dans le parc, et les chiens les accompagnent.

L'espace à protéger est celui occupé par le troupeau, mais aussi sa **périphérie**.

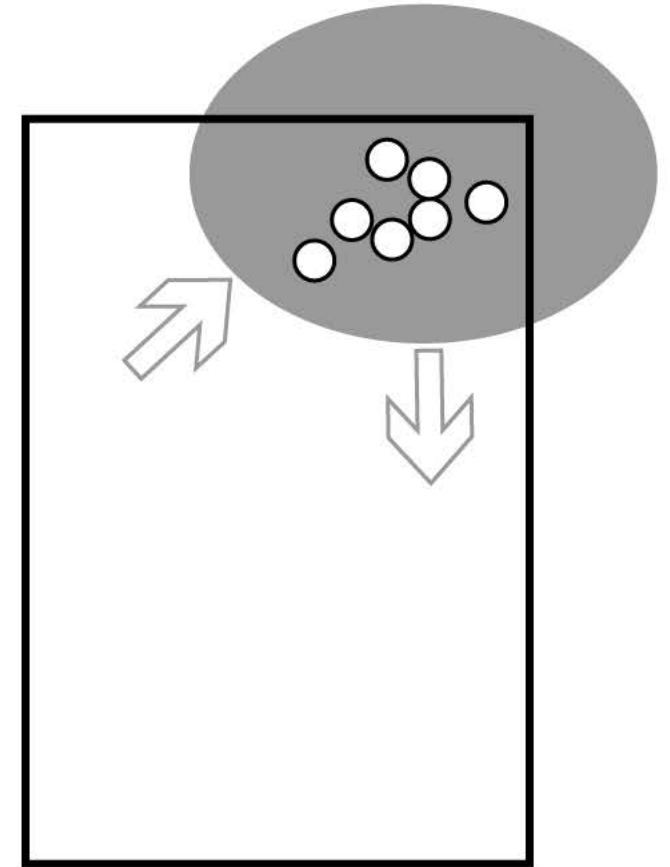
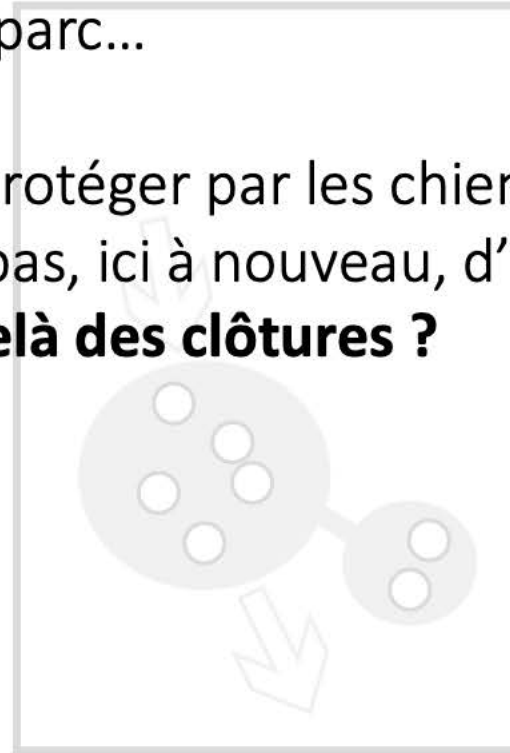
Pâturage en parcs : quel espace cherche-t-on à protéger avec des chiens ?

Mais lorsque le troupeau se déplace
en limite du parc...

...l'espace à protéger par les chiens ne
mériterait-il pas, ici à nouveau, d'être
étendu **au-delà des clôtures** ?



Espace à protéger



Laisser les chiens prospecter en périphérie des parcs ?

OUI

Pour aider les chiens à détecter (olfaction) **et repousser à temps** les loups.
Comportement de « chiens patrouilleurs »



Turkish shepherd dogs come to French sheep's rescue

PARIS – Anadolu Agency



Laisser les chiens prospecter en périphérie des parcs ?

OUI

Pour aider les chiens à détecter (olfaction) et repousser les loups.
« Chiens patrouilleurs »

NON

Pour éviter tout risque de conflit avec d'autres usagers de l'espace :
voisins, randonneurs, chasseurs...

Attaqué par des Patous : "C'est mon pantalon qui m'a sauvé!"

Les chiens de protection, angoisse des promeneurs

SAVOIE

Deux randonneurs utilisent leur bombe lacrymogène contre des patous



Quels effectifs de chiens ?

Pas moins de **2 chiens par lot** d'animaux à protéger, **3 ou 4** si boisé et embroussaillé.

Provence-Alpes : en moyenne **4 à 6 chiens par élevage**, et jusqu'à parfois **20 à 30** dans le Haut-Var.



Photo : Hogan des Vents



Un éleveur-berger de l'Hérault et Lozère/Aveyron

mars 2019

« Loup... troupeaux... ça ne va pas être les loups qui vont faire dégager les troupeaux. Ça va être les autres usagers qui vont accepter ou non nos moyens de protection, qui les empêchent de promener, et tout ça.

On va nous dire : Vous faites chier avec vos chiens de protection, vos clôtures électriques, ou avec vos... coups de fusil à répétition.

C'est ça qui va nous faire dégager ! »

**La mise en protection des troupeaux face aux loups
conduit-elle à l'exclusion des autres usagers de l'espace ?**





**La mise en protection des troupeaux face aux loups
conduit-elle à l'exclusion des autres usagers de l'espace ?**

Plus probablement :

**La mise en protection des troupeaux face aux loups
telle qu'actuellement organisée en France
peut conduire à l'exclusion de l'élevage agro-pastoral !**